

Forum interspppi

24 octobre 2012

Compte-rendu

Présents :

Bensaad	Myriam	SPI Vallée de Seine	myriam.bensaad@developpement-durable.gouv.fr
Berne	Gérard	DREAL Rhône-Alpes - SPIRAL Lyon	g.berne@developpement-durable.gouv.fr
Bosc	Lydie	SPIRAL	Lydie.bosc@developpement-durable.gouv.fr
Castel	Stephan	CESSA	asso.cessa@wanadoo.fr
Charpentier	Bruno	SPPPI Basse-Seine	bruno-j.charpentier@developpement-durable.gouv.fr
Charpin	Isabelle	APORA - SPIRAL Lyon	assoc.apora@apora.org
Copin	Hélène	S3PI de l'Artois	helene.copin@developpement-durable.gouv.fr
Deboom	Richard	UFC Que choisir	Richard.deboom@orange.fr
Devos	Maria	SPPPI COF - Collectivités	maria.devos@mairie-calais.fr
Dubuis	Thierry	SPPPI COF	tdubuis@nordnet.fr
Duflos	Amandine	SPPPI Hainaut - Cambrésis - Douaisis	amandine.duflos@developpement-durable.gouv.fr
Favre	Delphine	AMARIS	delphine.favre@amaris-villes.org
Galvez	Grégory	SPPPI COF - Collectivités	gregory.galvez@cud.fr
Giannoccaro	Francois	Institut des Risques majeurs	francois.giannoccaro@irma-grenoble.com
Goellner	Jérôme	Responsable des risques technologiques DGPR Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	
Grammont	Vincent	INERIS	vincent.grammont@ineris.fr
Grimault	Karine	DREAL / ANRT	karine.grimault@developpement-durable.gouv.fr
Hannart	Benoit	ICSI	benoit.hannart@icsi-eu.org
Herbaut	Jérôme	S3PI de l'Artois	jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr
Hocquet Duval	Marie-Paule	SPPPI COF - Asso	
Hourdin	Gwénaëlle	SPPPI PACA	gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org
Jablowski	Cédric	SPPPI Hainaut - Cambrésis - Douaisis	cedric.jablowski@developpement-durable.gouv.fr
Leclercq	Nadine	SPPPI COF	nleclercq@nordnet.fr
Leclercq	Pierre	Spppi PACA	pierre.leclercq@developpement-durable.gouv.fr
Leroy	Annie	Ecologie pour Le Havre	leroy.carue@free.fr
Lesbats	Michel	S3pi presque île d'ambes	mlesbats@modulonet.fr
Maze	Jean Luc	SPPPI COF - Collectivités	jlmaze@ville-dunkerque.fr
Mignonet	Philippe	SPPPI COF - Collectivités	philippe.mignonet@mairie-calais.fr
Morival	Laurence	SPPPI STRASBOURG-KEHL	laurence.morival@developpement-durable.gouv.fr
Muys	Christian	SPPPI COF - Asso	
Nemeusat	Lydie	FRAPNA - SPIRAL Lyon	lydie.nemeusat@frapna.org

Neys	Peggy	S3PI - Hainaut-Cambrésis-Douaisis	peggy.neys@developpement-durable.gouv.fr
Noack	Yves	CEREGE	noack@cerege.fr
Normand	Thibaud	Chef du service Prévention des Risques DREAL PACA	thibaud.normand@developpement-durable.gouv.fr
Noury	Agathe	S3PI de l'Artois	agathe.noury@developpement-durable.gouv.fr
Oswald	Anne	SPI Vallée de la Seine	anne.oswald@developpement-durable.gouv.fr
Paya	Elodie	CYPRES	epaya@cypres.org
Perrier	Eléonore	Ville de Grenoble - SPPPY	eleonore-eva.perrier@ville-grenoble.fr
Perrotin	Gérard	Mairie de Salaise sur Sanne - SPPPY	
Pineau	Coralie	SPPPI COF	corpineau@nordnet.fr
Rey	Sonia	SPPPI PACA	srey@cypres.org
Sacher	Michel	CYPRES	msacher@cypres.org
Sanson	Sophie	SPPPI Strasbourg Kehl DREAL Alsace	sophie.sanson@developpement-durable.gouv.fr
Vesseron	Philippe	BRGM	p.vesseron@brgm.fr
Vukovic	Agnès	DREAL Rhône-Alpes - SPPPY Grenoble	agnes.vukovic@developpement-durable.gouv.fr

Excusés

Barbosa	Patrick	Sauvegarde de l'environnement	patrick.barbosa@free.fr
BOUARD	Amanda	URVN FNE PACA	urvn.amandabouard@gmail.com
DEVEZE	Magali	GPMM	magali.deveze@marseille-port.fr
Génovesio	Fabien	Ville de Bassens	fabien.genovesio@ville-bassens.fr
Torquet	Lise	DREAL Rhône-Alpes - SPPPY Grenoble	lise.torquet@developpement-durable.gouv.fr

Pilotage : Thierry Dubuis SPPPI COF, Gérard Berne SPIRAL

Rédacteurs : Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA ;

Validation : Participants au forum avant le 15 février

Ordre du jour :

- Introduction
- Quel fonctionnement pour les SPPPI ? dialogue avec le ministère
- Quelques champs d'action des SPPPI
 - Le serious game
 - Les ERSZ
- Un sujet d'avenir pour les SPPPI : le TMD
- Clôture : le regard du sociologue

Documents joints : Présentations

Prochain forum à Bordeaux en 2014

Résumé

Quel fonctionnement pour les SPPPI ?

Les SPPPI, par l'implication de tous les acteurs, sont des structures adaptées pour répondre à bien des attentes (ERS, TMD, ...). Ils doivent rester un outil souple adapté au contexte local et cultivant l'esprit de mutualisation à tous les niveaux. Ils comblent aussi un abîme existant entre la concertation « réglementaire » et la véritable concertation.

Les commissions de suivi de site ne seront pas une concurrence au SPPPI en fonctionnement, ni une instance supplémentaire dans les instances existantes, mais bien au contraire leur simplification. Elles essaieront de prendre en compte certaines difficultés du collège associatif comme le manque de moyens financiers (remboursement des frais de déplacement, augmentation des subventions de 10%).

Ainsi, en PACA, suite aux reproches des différents partenaires (collectivités, associations, industriels), le SPPPI a été complètement remodelé avec une gouvernance à 5 sous forme associative et avec un financement partagé.

Quels sujets d'actualité pour les SPPPI ?

Le serious game, premier projet commun des SPPPI est encore en phase expérimentale avec un premier scénario. Il est amené à être développé et utilisé comme outil d'information préventif. Sa stratégie de communication doit en être affinée avec autant d'investissement que le développement du jeu en lui-même.

Les études de zone font face à plusieurs grandes difficultés : leur durée qui peut rendre caduque les résultats avant même leur publication, l'appropriation par les acteurs qui dépend de leur intégration dès l'amont de ces études et enfin leur suivi qui nécessite du temps et un financement spécifiques. En ce sens, les outils mis en place par le SPPPI PACA pour utiliser ces ERS/E-Z pourraient être une première réponse à un suivi des conclusions et des actions préconisées dans ces études de zone et constituer en ce sens les prémices d'un outil territorial.

Le TMD est un chantier toujours ouvert de travail aux interfaces des réglementations. Ce travail implique l'ensemble des collèges des SPPPI et dépend bien plus de la volonté de chacun des acteurs que d'une absence de réglementation.

Le regard du sociologue

Les SPPPI, sont un outil de concertation territoriale sur la gestion des risques. Ils sont confrontés aux enjeux politiques locaux et doivent intégrer aussi bien la complexité technique des problèmes que les arguments émotionnels des populations ou faire face aux difficultés de mobilisation des acteurs. Plusieurs critères tant de légitimité que de procédure permettent de rendre une concertation efficace.

Introduction Jérôme Goellner (DGPR Ministère) : Quel fonctionnement pour les SPPPI ?

« Je fais actuellement un constat : il y a beaucoup de discours et de volonté de concertation et de consultation du public et en même temps, l'émergence de l'antithèse de la concertation, à savoir une concertation institutionnalisée et forcenée.

Un projet de loi vient d'être présenté courant octobre en conseil des ministres sur les conditions de la participation du public aux décisions en matière d'environnement tel que le prévoit l'article 7 de la charte de l'environnement. Le conseil constitutionnel a en effet reconnu comme non-constitutionnel le dispositif de participation du public existant car non conforme à la charte. Ce projet de loi correspond ainsi à une consultation officielle tel que le prévoit les textes et le cadre institutionnel, mais ne correspond pas une véritable concertation qui doit rester en dehors du cadre réglementaire.

Un abîme est donc en train de se creuser entre la vraie concertation et ce qui est écrit dans les textes. Encadrer encore plus les SPPPI me paraît extrêmement dangereux, pour conserver une concertation libre et efficace. Ce qui n'enlève rien au caractère indispensable des SPPPI, bien au contraire. »

Questions

CSS :

Quelle articulation entre les S3PI et les CSS (commissions de suivi de site) ? (T. Dubuis, SPPPI COF)

Réponse J. Goellner : Les S3PI sont explicitement cités dans le texte sur les CSS. Il ne convient de créer ces CSS que lorsque les S3PI n'ont pas la possibilité de répondre aux besoins d'une concertation locale. Les S3PI sont la structure à utiliser lorsqu'ils existent. Ce qui est réaffirmé dans la circulaire sur le même sujet. Le lien entre les CSS et les S3PI est libre, la circulaire est très claire là-dessus.

Quelle est la personne en charge des SPPPI à l'administration centrale ?

Réponse J. Goellner : Il y a une intention de transférer le sujet des S3PI vers le bureau du BERPIC (Bureau de la réglementation, du pilotage de l'inspection et des contrôles, et de la qualité)

Quid de la possibilité de la création d'une association support dans laquelle l'état peut être représenté, et grâce à laquelle il peut y avoir mutualisation des financements à l'image des CLI nucléaires ou des associations de surveillance de la qualité de l'air ? Ainsi pour les CSS, il est prévu la possibilité de faire des conventions pour le financement.

Réponse J. Goellner : Je n'avais pas conscience de ce point.

Présentation de la gouvernance du SPPPI PACA

Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA, cf. documents joints

Précisions Thibaud Normand (DREAL PACA) : L'Etat est un partenaire du SPPPI au même titre que les 4 autres collèges. Cependant, l'Etat n'est pas formellement un membre mais simplement invité dans l'association de gestion. La relation administrative avec cette association se fait sous forme de convention.

Je note aussi qu'il n'y a pas de présidence, on rentre alors effectivement dans la vraie gouvernance au sens plein du terme. (T. Dubuis, SPPPI COF)

Réponse Y. Noack (SPPPI PACA) : Ne pas avoir de présidence était une réelle volonté, il faut d'ailleurs souligner sur ce point l'ouverture d'esprit de la DREAL.

Réponse J. Goellner : Les SPPPI deviennent de plus en plus un outil proposé par l'état aux partenaires locaux.

Compléments de C. Muy : un corollaire au système de présidence est le ralentissement dû au calendrier électoral.

Comment assurer la représentativité à une telle échelle du territoire ? (E. Perrier)

Réponse Thibaud Normand (DREAL PACA) : C'est difficile, pourtant il y a un réel besoin sur certains territoires. Le SPPPI PACA couvre la majorité des enjeux de la région qui se trouve sur la zone Fos-Berre et Bouches-du Rhône (en termes de Seveso). Il semblait plus naturel de s'appuyer sur cette structure pour essayer de couvrir les besoins plus éloignés géographiquement, plutôt que de créer, ex-nihilo, et à des très petites échelles, des structures probablement trop faibles et pas suffisamment dynamiques.

Précisions Yves Noack (CS, SPPPI PACA) : Je m'aperçois que le SPPPI en PACA est complètement atypique. On est, en région PACA, sur une philosophie qui est de prendre de façon générale les problèmes et de laisser les structures locales gérer les autres, ce qui permet d'avoir ou d'essayer d'avoir cette dimension régionale.

Est-ce que le passage en forme associative n'engendre pas une « suradministration » ? (E. Perrier)

Réponse Thibaud Normand (DREAL PACA) : Il y a eu, à une période un enjeu fort sur l'indépendance du SPPPI par rapport à l'Etat, en PACA, en termes de crédibilité du SPPPI. Cet enjeu était la gouvernance à cinq et impliquait des financements diversifiés et donc une structure propre.

Complément M. Sacher, (Cyprès) : Aujourd'hui pour des raisons économiques, les acteurs : l'Etat, les collectivités sont obligés de mutualiser.

Complément (T. Dubuis, SPPPI COF) : Il y a effectivement cette nécessité de mutualiser, car il y a une forte multiplication des instances et on perd beaucoup de temps dans l'administratif : dossier de subventions, on a besoin de temps et de personnel pour être sur le fond des sujets....

Point de vue des associations (M-P. Hocquet, C. Muy Association SPPPI COF, R. Deboom Association SPPPI PACA)

Les SPPPI sont une structure souple, située en dehors des conflits. La charge est très lourde pour l'équipe animatrice des SPPPI, il faut leur donner plus de moyens.

Par ailleurs, la représentation des associations fait face à plusieurs difficultés :

- un manque de moyens techniques, humains, et financiers (remboursement des frais de déplacement, a minima)
- des dossiers de subventions trop chronophages et trop pointilleux.
- un manque de considérations alors que les riverains ont une expertise de terrain. Les associations ne doivent pas être seulement informées mais associées aux décisions.
- une multiplication des instances et des sollicitations
- un problème de disponibilité : Il faudrait que les personnes qui sont intéressées par le militantisme puissent être dégagées de leurs obligations professionnelles pour assurer la relève du mouvement associatif et leur représentation. Ce système existe pour les parents d'élèves, par exemple.

Réponses J. Goellner

L'objectif des CSS est justement de diminuer les instances. De même, la composition de ces commissions sera plus souple.

Concernant les frais de déplacement, la circulaire comme le décret stipule qu'il pourra y avoir un remboursement par les DREAL, sur le BOP 181, en contrepartie évidemment d'un peu paperasse.

Enfin, il a été décidé lors de la conférence environnementale que les subventions aux associations, seraient augmentées en moyenne de 10%, ce qui, dans le contexte budgétaire actuel, est notable.

Les axes de travail des SPPPI

Le serious game

Coralie Pineau SPPPI COF, Jérôme Herbaut S3Pi Artois, Cf. documents joints

Ce projet est né d'un besoin identique dans les différents SPPPI d'un outil pour l'information du public. Ce jeu a été élaboré avec la participation du SDIS, de la DREAL et de l'IFFO-RME. Plusieurs scénarii pourront compléter ce jeu en fonction des financements obtenus. Il reste maintenant à trouver le nom de ce jeu et à en définir la stratégie de communication.

Pour télécharger le jeu : <http://outpulp.com/upload/WebPlayer-sansGP3.rar>

Pour faire vos commentaires sur le jeu : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Questions

Quel est le budget de l'opération ? (F, Giannocaro, Irma)

Réponse J. Herbaut : 50 000 €.

Dans le cas d'un budget ouvert comme celui-là, il est nécessaire d'être vigilants par rapport aux dérapages. Par retour d'expériences sur un projet de ce type, il faut affecter autant à la stratégie d'appropriation par des prescripteurs ou des relais d'opinion qu'au développement. C'est beaucoup de temps et de travail. (F, Giannocaro, Irma)

Réponse J. Herbaut : en Artois, nous lançons une campagne d'information et nous pensons utiliser le serious game dans un deuxième temps pour vérifier l'acquisition des consignes de sécurité par les établissements scolaires.

Compléments G. Berne : Cela constituera un test avant un travail avec l'éducation nationale ou des prescripteurs éventuels. On en est encore à l'étape expérimentale.

Les communes et notamment les élus freinent l'information et la sensibilisation vis-à-vis des écoles (C. Muy, Association SPPPI COF)

Réponse G. Berne : il y a deux types d'informations :

- Les DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), qui est un document général sur l'ensemble des risques. Il incombe aux maires l'obligation de la mise à disposition de ce document.
- L'Information préventive sur les risques industriels majeurs est une information due par les industriels à tous les habitants de la zone PPPI (a minima) sans qu'ils aient à se

déplacer. C'est dans ce cadre que les SPPPI interviennent et que vient se ranger cet outil.

Les études de risques sanitaires de Zone

Anne Oswald SPI VDS, Amandine Duflos SPPPI HCD, cf. documents joints

Principales difficultés :

- Lancement de l'appel d'offre et notamment en cas d'absence d'association support
- La durée de ces études (conventionnement, collecte des données, modélisation...)
 - ⇒ Quelle actualité pour les conclusions ?
 - ⇒ Quel suivi de la mise en œuvre ?
- Le budget nécessaire aux prélèvements définis par les ERS n'est pas défini
- La nécessité d'avoir un CoPil technique et un comité stratégique intégrant l'ensemble des collègues.
 - ⇒ Quelles communications entre les deux et vis-à-vis des acteurs du territoire ?
 - Quelle appropriation par les populations ?

Éléments de réponse G. Berne : Cette appropriation dépend de l'intégration dès le départ de tous les collègues et notamment celui des associations, même si cela entraîne des ralentissements. Cette intégration est le gage d'une appropriation et permet ensuite d'éviter une remise en cause en bloc de l'étude.

Compléments M. Lesbats : Les SPPPI devraient, à l'avenir, faire vivre ces études sanitaires, peut-être à l'image des Observatoires régionaux de l'environnement dont on avait parlé par le passé et ainsi mettre en relation ce qui est fait dans les différents domaines.

Comment prend-on en compte les accidents de pollution (C. Muy, Association COF)

Réponse V. Grammont : Les ERS sont une évaluation des risques chroniques, c'est-à-dire dans des situations de rejets standard et ne prend donc pas en compte les pollutions accidentelles.

Complément A. Oswald : pour l'étude réalisé par le SPI VDS, l'historique des données d'émissions canalisées comme les données météorologiques ont été prises en compte au niveau horaire, intégrant ainsi un éventuel rejet accidentel.

Comment peut-on organiser le retour d'expérience sur les études de zone ? (Agnès Vukovic, SPPPY)

Réponse V. Grammont : Cela fait partie des missions de l'INERIS pour 2013. Il est important de rendre ces études profitables. Le projet avec le SPPPI PACA est une première pierre dans ce sens...

Les outils d'appropriation des ERS

Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA cf. documents joints

Les outils seront disponibles sur : www.spppi-paca.org (dès le 15/02/13).

Compléments J. Goellner : Ces démarches sont des démarches de territoire, et en ce sens, les SPPPI sont tout-à-fait adaptés à leur pilotage.

Compléments Thibaud Normand (DREAL PACA) : Les études avaient été menées par le SPPPI ancienne formule. Il y a eu en PACA des oppositions très frontales, de la part des collectivités et des associations, sur l'interprétation des résultats de ces études. L'enjeu est d'arriver, le plus en amont possible, à partager les objectifs et la méthode de ces études.

Compléments Y. Noack : Les conseils scientifiques, bien plus qu'une chambre d'enregistrement, peuvent apporter un éclairage instructif tant dans la rédaction du cahier des charges, que dans le suivi ou dans la relecture critique et constructive des rapports.

TMD : un chantier toujours ouvert

B. Charpentier, SPPPI Basse-Seine, cf. documents joints

Compléments G. Berne : Il n'existe pas d'obligation réglementaire pour un plan de circulation, qui dépend dès lors de la volonté des différents acteurs. Le porteur adéquat pour porter ces études qui implique l'état, les collectivités, comme les industriels ou les associations peut être le SPPPI, comme ce fût le cas en Rhône-Alpes.

Complément P. Mignonet : En revanche, il existe une réglementation ADER qui s'impose aux transporteurs de matières dangereuses. La majorité des chauffeurs routiers circulant en France sont étrangers, ce qui nécessite une réglementation européenne. C'est donc à l'échelon européen qu'il faut aborder cette question. Sur un accident de matière dangereuse, le premier problème vient de la difficulté du quidam, témoin de l'accident, pour lire l'étiquette et identifier la matière dangereuse pour aider les secours et les autorités.

Compléments G. Berne : Des réglementations locales peuvent toutefois montrer leur efficacité, (ex : l'interdiction du Tunnel de Fourvière au TMD : sa traversée est depuis un délit).

Compléments M. Sacher : Bien plus qu'un problème réglementaire, la difficulté vient de la volonté des acteurs d'agir aux interfaces des différentes réglementations.

Un regard sociologique

Stéphan Castel, Cessa, cf. documents joints.

On assiste à un double mouvement avec la participation du public et l'organisation de la confiscation du pouvoir, (C. Muy, Association COF)

La démocratie participative (par opposition à la démocratie représentative) fait partie des canons actuels d'une bonne gouvernance. Je ne partage pas votre sentiment sur un phénomène général. La concertation est parfois une simple consultation, il y a une demande pour que ce soit maintenant le processus de décision.

Et pour finir, une recommandation de lecture de M. Lesbats :

Somaland, Eric Chauvier, édition Allia, avril 2012, 196 pages